

ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC
SOCIETE EUROPEENNE

Au capital de 20.572.093,32 euros
Avenue de l'Astronomie, 9
1210 Saint-Josse-Ten-Noode (Belgique)

TVA BE 0526.937.652
RPM Bruxelles – Section francophone 0526.937.652

(ci-après la "Société")

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DU
28 juin 2024

Bureau

La séance est ouverte à 10 heures, au siège de la Société, sous la présidence de Monsieur Jean FOURNIER, administrateur de la Société désigné par les actionnaires conformément à l'article 32 des Statuts. Monsieur Alain DUMENIL, Président du Conseil d'Administration est absent.

Sont désignés en qualité de scrutateurs de l'assemblée, les deux actionnaires présents et acceptant cette fonction, disposant du plus grand nombre de voix :

- La Société Ci Com, représentée par Madame Florence SOUCEMARIANADIN
- La société Rodra Investissements s.c.s., représentée par Monsieur Ludovic DAUPHIN

Le Président désigne Madame Soliath ALABI comme secrétaire.

Convocations

Un avis de convocation à la présente Assemblée générale a été publié, conformément à l'article 7:128, §1 du Code des sociétés et des associations :

- au Moniteur belge, le 29 mai 2024 ;
- dans l'« Echo » numérique le 29 mai 2024 ; et
- sur le site internet de la Société.

10

FS AS 1

L'avis de convocation a également été inséré dans des médias dont on peut raisonnablement attendre une diffusion efficace des informations auprès du public dans l'ensemble de l'EEE et qui sont accessibles rapidement et de manière non discriminatoire, conformément à l'article 7:128, §1.3 du Code des sociétés et des associations.

Les informations visées à l'article 7:129, §3 du Code des sociétés et des associations ont été mises à disposition sur le site internet de la Société à partir du 29 mai 2024.

Le rapport financier annuel au 31 décembre 2023 visé à l'article 12 de l'Arrêté Royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé a été mis à disposition du public et déposé auprès de la FSMA et de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2024.

Les documents visés à l'article 7:148 du Code des sociétés et des associations ont été mis à disposition au siège de la Société dès la publication de l'avis de convocation à la présente Assemblée générale, soit à partir du 29 mai 2024.

Les actionnaires au nominatif ont été convoqués à la présente Assemblée générale par lettre ordinaire du 29 mai 2024 et les administrateurs et le commissaire ont été convoqués par courriel du 29 mai 2024.

Les publications et les justificatifs sont annexés au présent procès-verbal (Annexe 1).

Liste de présence – Formalités d'admission

Il résulte de la liste de présence, laquelle a été signée préalablement à l'ouverture de la séance par tous les actionnaires présents ou représentés ainsi que par les membres du bureau (Annexe 2) que 71.733.393 actions sur les 135.928.119 actions représentant le capital de la Société sont représentées.

Aucun vote par correspondance n'a été exercé.

Les actionnaires qui participent à l'Assemblée générale se sont conformés aux formalités à accomplir pour être admis à la présente Assemblée générale, telles qu'elles sont énoncées à l'article 30 des statuts de la Société et à l'article 7:134 du Code des sociétés et des associations. Les attestations délivrées par le teneur de comptes agréé ou par l'organisme de liquidation ainsi que la liste des actionnaires au nominatif sont annexées au présent procès-verbal (Annexe 3).

Les formulaires de vote par procuration et les avis de participation sont parvenus à la Société au plus tard le sixième jour qui précède la date de la présente Assemblée générale. Les formulaires et les avis de participation sont annexés au présent procès-verbal (Annexe 4).

W

FS

AS

2

Ordre du jour

1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
Lecture par le Président du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
2. Présentation et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise du rapport de gestion pour l'exercice social précité.
3. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
Lecture par le Président du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
4. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
5. Décision relative à l'affectation des résultats.
Proposition d'affecter la perte de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023 de 631 111,43 EUR comme suit :
Perte de l'exercice clos le 31/12/2023 : (631 111,43) EUR
Dont l'affectation serait la suivante :
Au compte " 'Perte reportée' " : (631 111,43) EUR
Après cette affectation, le compte " 'Perte reportée' " serait donc ainsi constitué :
Compte " 'Perte reportée' " : (1 751 917,25) EUR
6. Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
Prise de connaissance des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
7. Décharge aux administrateurs.
Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.
8. Décharge au commissaire.
Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.
9. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs.
Conformément à la politique de rémunération, proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2024, une somme globale de 12.500 EUR à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.

M

fs

AS

R³

10. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises.

Proposition de conférer à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.

Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour doivent recueillir au moins la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

Questions

Aucun actionnaire n'a fait usage du droit de poser par écrit des questions aux administrateurs ou au commissaire, conformément à l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations.

Le Président demande s'il y a des questions sur les rapports ou des points à l'ordre du jour.

Il n'y en a pas.

Constatation de la validité de l'Assemblée

L'exposé du Président qui précède est reconnu exact par la présente Assemblée générale. Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Résolutions

Après délibérations, la présente Assemblée générale adopte les résolutions suivantes :

1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023

L'Assemblée générale dispense le Président de donner lecture du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023 et en prend connaissance.

2. Présentation et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023

L'Assemblée générale dispense le Président de donner lecture du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023 et en prend connaissance.

Monsieur Jean FOURNIER commente le rapport de rémunération, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise du rapport de gestion pour l'exercice social précité.

WS

FJ

AS

R.

L'Assemblée générale décide d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (71.733.393 votes pour, 0 vote contre, et 0 abstention)

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 71.733.393
- Proportion du capital représenté par ces votes : 52.77%
- Nombre total de votes valablement exprimés : 71.733.393

3. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023

L'Assemblée générale dispense le Président de donner la lecture du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023 et en prend connaissance.

4. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023

L'Assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (71.733.393 votes pour, 0 vote contre, et 0 abstention)

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 71.733.393
- Proportion du capital représenté par ces votes : 52.77%
- Nombre total de votes valablement exprimés : 71.733.393

5. Décision relative à l'affectation des résultats

L'Assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023 de 631 111,43 EUR comme suit :

Perte de l'exercice clos le 31/12/2023 :	(631 111,43) EUR
Dont l'affectation serait la suivante :	
Au compte "Perte reportée" :	(631 111,43) EUR
Après cette affectation, le compte perte reportée serait donc ainsi constitué :	
Compte "Perte reportée" :	(1 751 917,25) EUR

Il est rappelé que, dans le cadre du régime fiscal français SIIC auquel elle reste soumise au titre de son établissement stable français, la Société a des obligations de distribution de ses résultats. Au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2023, le résultat exonéré (résultat SIIC) est d'un montant de

W

AS

AS

5

R

142 744,19 euros, composé uniquement de 142 744,19 euros de résultat de location. L'obligation de distribution de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023 s'élève à un montant de 135 606,98 €

La Société ne disposant pas de capacité comptable de distribution (résultat distribuable négatif), son obligation de distribution est donc reportée sur le premier exercice bénéficiaire suivant et les exercices ultérieurs en tant que de besoin.

Il est rappelé que, toujours dans ce cadre, la Société a d'autres obligations de distribution au titre des exercices précédents qui demeurent non remplies à ce jour, à savoir :

Année	Obligation SIIC reportée
2016	1 626 998 EUR
2017	350 701 EUR
2018	150 834 EUR
2019	3 810 679 EUR
2020	701 875 EUR
2021	5 045 EUR
2022	44 454 EUR
Total reporté	6 690 586 EUR

Conformément à la loi (notamment aux articles 7 :212 et 15 :2 du Code des sociétés et des associations), la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes, ni à aucune distribution exceptionnelle au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (71.733.393 votes pour, 0 vote contre, et 0 abstention)

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 71.733.393
- Proportion du capital représenté par ces votes : 52.77%
- Nombre total de votes valablement exprimés : 71.733.393

6. Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023

L'Assemblée générale prend connaissance des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

W

AS

FS



7. Décharge aux administrateurs

L'Assemblée générale décide, par un vote séparé pour chacun d'entre eux, de donner décharge aux Administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé, à savoir :

- Monsieur Alain DUMENIL ;
- Madame Valérie DUMENIL ;
- Madame Laurence DUMENIL ;
- Monsieur Jean FOURNIER.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (71.733.393 votes pour, 0 vote contre, et 0 abstention)

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 71.733.393
- Proportion du capital représenté par ces votes : 52.77%
- Nombre total de votes valablement exprimés : 71.733.393

8. Décharge au commissaire

L'Assemblée générale décide de donner décharge au commissaire, Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL (B00025), dont le siège est situé Gateway building, Luchthaven Brussel National I J, 1930 Zaventem, inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RPM Bruxelles, section francophone) sous le numéro 0429.053.863, représentée par Monsieur Cédric Bogaerts, Réviseur d'entreprises, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (71.733.393 votes pour, 0 vote contre, et 0 abstention)

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 71.733.393
- Proportion du capital représenté par ces votes : 52.77%
- Nombre total de votes valablement exprimés : 71.733.393

9. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs

L'Assemblée générale décide d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2024, une somme globale de 12.500 EUR à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (71.733.393 votes pour, 0 vote contre, et 0 abstention)

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 71.733.393
- Proportion du capital représenté par ces votes : 52.77%
- Nombre total de votes valablement exprimés : 71.733.393

ub

AS 

AS

10. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises

L'Assemblée générale décide de donner à chaque administrateur de la Société, chacun agissant individuellement et avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par la présente Assemblée générale ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (71.733.393 votes pour, 0 vote contre, et 0 abstention)

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 71.733.393
- Proportion du capital représenté par ces votes : 52.77%
- Nombre total de votes valablement exprimés : 71.733.393

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures. La Secrétaire lit le procès-verbal de l'Assemblée, lequel est signé par les membres du bureau.

Le Président

Monsieur Jean FOURNIER



Les scrutateurs

La Société CI Com représentée par Madame Florence SOUCEMARIANADIN



La société Rodra Investissements s.c.s. représentée par Monsieur Ludovic DAUPHIN



La secrétaire

Madame Soliath ALABI



Annexes :

1. Publications et convocations ;
2. Liste de présence ;
3. Attestations de détention et registre des actionnaires au nominatif ;
4. Formulaires de vote par procuration et avis de participation.

6

AS



BS

Annexe 1

Publications et convocations

US

AS



10

B

AVIS FINANCIERS

ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC - CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE DU 28 JUIN 2024

ALLIANCE DEVELOPPEMENT
CAPITAL SIIC

**SOCIETE EUROPEENNE - Avenue de l'Astronomie, 9 - 1210 Saint-Josse-ten-Noode
(Belgique) - RPM Bruxelles - Section francophone- 0526.937.652**

Les actionnaires de la société européenne Alliance Développement Capital SIIC, dont le siège est établi à 1210 Saint-Josse-ten-Noode (Belgique), avenue de l'Astronomie, 9, inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RPM Bruxelles – section francophone) sous le numéro 0526.937.652 (la "Société") sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le **28 juin 2024, à 10 heures**, au siège de la Société (ci-après l' "Assemblée Générale Ordinaire ").

Ordre du jour et propositions de décisions

1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

Lecture par le Président du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

2. Présentation et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise du rapport de gestion pour l'exercice social précité.

3. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

Lecture par le Président du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

4. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

5. Décision relative à l'affectation des résultats.

Proposition d'affecter la perte de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023 de 631 111,43 EUR comme suit : Perte de l'exercice clos le 31/12/2023 : (631 111,43) EUR

Dont l'affectation serait la suivante :

Au compte "Perte reportée" : (631 111,43) EUR

Après cette affectation, le compte "Perte reportée" serait donc ainsi constitué :

Compte "Perte reportée" : (1 751 917,25) EUR

6. Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

Prise de connaissance des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

7. Décharge aux administrateurs.

Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

8. Décharge au commissaire.

Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.

9. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs.

Conformément à la politique de rémunération, proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2024, une somme globale de 12.500 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.

10. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises.

Proposition de conférer à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.

Les résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire ne nécessitent pas de quorum particulier et nécessitent une majorité simple des voix émises à l'Assemblée Générale Ordinaire pour être adoptées.

Modalités de participation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Conseil d'Administration n'a pas opté pour la possibilité de participer à distance à l'Assemblée Générale Ordinaire par l'intermédiaire d'un moyen de communication électronique telle qu'offerte par l'article 7:137 du Code des sociétés et des associations et à l'article 31, sixième alinéa, des statuts de la Société.

Formalités d'admission à l'Assemblée Générale Ordinaire

Conformément à l'article 7:134 du Code des sociétés et des associations et l'article 30 des statuts de la Société, les actionnaires ne seront admis et ne pourront participer et voter à l'Assemblée Générale Ordinaire que pour autant que les deux conditions suivantes soient remplies :

1. La Société doit pouvoir déterminer, sur la base des documents transmis en application de la procédure d'enregistrement décrite ci-dessous, que vous déteniez au **14 juin 2024, à 24 heures** (heure belge) le nombre d'actions pour lequel vous avez l'intention de participer et de voter à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
2. Vous devez confirmer explicitement à la Société au plus tard le **22 juin 2024** votre intention de participer à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Procédure d'enregistrement

La date d'enregistrement est le **14 juin 2024, à 24 heures** (heure belge) (la " **Date d'Enregistrement** "). Seules les personnes qui sont actionnaires à la Date d'Enregistrement auront le droit de participer et de voter à l'Assemblée Générale Ordinaire.

A la Date d'Enregistrement, les propriétaires d'actions nominatives devront être inscrits dans le registre des actions nominatives de la Société et les propriétaires d'actions dématérialisées devront être enregistrés dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation, pour le nombre d'actions pour lequel ils souhaitent participer et voter à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Une attestation constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire sera établie par le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation et remise aux détenteurs d'actions dématérialisées. Cette attestation doit parvenir à la Société au plus tard le **14 juin 2024 par courrier recommandé au siège de la Société ou courrier électronique (contact@adcsiic.eu)**.

Confirmation de participation

En outre, les actionnaires qui souhaitent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire doivent en informer la Société par courrier recommandé au siège de la Société ou par courrier électronique (contact@adcsiic.eu) au plus tard le **22 juin 2024**. Pour ce faire, un avis de participation est disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu). Cette confirmation peut également se faire au moyen de l'envoi d'un formulaire de procuration ou d'un formulaire de vote par correspondance.

Vote par procuration ou par correspondance

Les actionnaires qui se sont conformés aux formalités d'admission décrites ci-dessus, peuvent se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire par un mandataire en utilisant le formulaire de procuration disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu).

Les actionnaires peuvent alternativement voter par correspondance à l'Assemblée Générale Ordinaire en utilisant le formulaire de vote par correspondance disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu).

Le formulaire de procuration ou le formulaire de vote par correspondance doit parvenir à la Société au plus tard le **22 juin 2024**, par courrier recommandé au siège de la Société ou par courrier électronique (contact@adcsiic.eu), pour autant que le formulaire soit signé par signature électronique conformément à la législation belge applicable.

Droit d'inscrire des points à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décisions

Conformément à l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3 % du capital de la Société peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, ainsi que déposer des propositions de décisions concernant des sujets à traiter, inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Le ou les actionnaires qui exercent ce droit doivent prouver qu'ils détiennent effectivement 3% du capital (par l'un des moyens décrits ci-avant pour la participation à l'Assemblée Générale Ordinaire). L'examen de ces nouveaux sujets à traiter et propositions de décision est subordonné à l'accomplissement, pour au moins 3% du capital, des formalités d'admission décrites ci-dessus.

Les demandes d'inscription sont formulées par écrit et sont accompagnées, selon le cas, du texte des sujets à traiter et des propositions de décisions y afférentes, ou du texte des propositions de décisions à porter à l'ordre du jour. Elles indiquent l'adresse postale ou électronique à laquelle la Société devra transmettre l'accusé de réception de ces demandes. Elles doivent parvenir à la Société au plus tard le **6 juin 2024**, par courrier au siège de la Société ou par courrier électronique (contact@adcsiic.eu).

La Société accusera réception de ces demandes dans un délai de quarante-huit heures à compter de leur réception.

Le cas échéant, au plus tard le **13 juin 2024**, la Société publiera un ordre du jour complété des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées. Simultanément, la Société mettra à disposition de ses actionnaires les formulaires qui peuvent être utilisés pour voter par procuration et pour voter par correspondance, complétés des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées sur son site internet : www.adcsiic.eu .

Droit de poser des questions par écrit

Conformément à l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations, les actionnaires qui ont satisfait aux formalités d'admission à l'Assemblée Générale Ordinaire peuvent poser des questions par écrit aux administrateurs et/ou au commissaire préalablement à l'Assemblée Générale Ordinaire. Ces questions doivent parvenir à la Société au plus tard le **22 juin 2024**, par courrier recommandé au siège de la Société ou par courrier électronique (contact@adcsiic.eu).

Documents

La convocation et tous les autres documents devant être mis à la disposition des actionnaires sont disponibles sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu) à partir du **29 mai 2024**. Tout actionnaire a le droit d'obtenir gratuitement une copie de ces documents au siège de la Société ou en en faisant la demande par courrier au siège de la Société ou par courrier électronique (contact@adcsiic.eu).

VERS LE SOMMAIRE DES AVIS FINANCIERS

Uw volmacht drager moet u daarvan in kennis stellen. Uw volmacht moet vermelden of uw volmacht drager mag stemmen over de nieuwe agendapunten, dan wel of hij/zij zich over die nieuwe agendapunten moet onthouden. De stemformulieren die wij al zouden hebben ontvangen voorafgaand aan de publicatie van de aangevulde agenda blijven geldig voor de bestaande agendapunten. Indien voor een bestaand agendapunt een nieuw voorstel tot besluit is ingediend, wordt de op afstand uitgebrachte stem over dit agendapunt buiten beschouwing gelaten.

Wenst U een vraag te stellen ?

U kunt naar aanleiding van de Vergadering schriftelijke vragen stellen aan de Bestuurders en de Commissaris met betrekking tot hun verslag of de agendapunten. Indien u voldoet aan de hierboven vermelde voorwaarden om aan de Vergadering deel te nemen en te stemmen, zullen uw vragen worden beantwoord voor zover de mededeling van gegevens of feiten niet van die aard is dat ze de Vennootschap schade kan berokkenen of in strijd is met de door de Vennootschap, haar Bestuurders of Commissaris aangegane vertrouwelijkheidsverbintenissen. Wij moeten uw schriftelijke vragen per e-mail uiterlijk op 23 juni 2024 ontvangen.

Waar kunt u alle informatie vinden over deze Vergadering ?

Alle relevante informatie met betrekking tot deze Vergadering is beschikbaar op onze website

(<https://www.crescent-ventures.com/investor-relations> (shareholders' meetings)).

Hoe kunt U ons contacteren ?

Voor verzending van formulieren, schriftelijke verzoeken of praktische vragen kunt U terecht bij de Heer Edwin BEX via e-mail: investor@option.com.

(1647)

**ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC,
SOCIETE EUROPEENNE**

avenue de l'Astronomie 9, 1210 Saint-Josse-ten-Noode (Belgique)
RPM Bruxelles - Section francophone- 0526.937.652

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES
ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE DU 28 JUIN 2024**

Les actionnaires de la société européenne Alliance Développement Capital SIIC, dont le siège est établi à 1210 Saint-Josse-ten-Noode (Belgique), avenue de l'Astronomie 9, inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RPM Bruxelles – section francophone) sous le numéro 0526.937.652 (la « Société ») sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le 28 juin 2024, à 10 heures, au siège de la Société (ci-après l'« Assemblée Générale Ordinaire »).

Ordre du jour et propositions de décisions

1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

Lecture par le Président du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

2. Présentation et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise du rapport de gestion pour l'exercice social précité.

3. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

Lecture par le Président du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

4. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

5. Décision relative à l'affectation des résultats.

Proposition d'affecter la perte de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023 de 631 111,43 EUR comme suit :

Perte de l'exercice clos le 31/12/2023 : (631 111,43) EUR

Dont l'affectation serait la suivante :

Au compte "Perte reportée" : (631 111,43) EUR

Après cette affectation, le compte "Perte reportée" serait donc ainsi constitué :

Compte "Perte reportée" : (1 751 917,25) EUR

6. Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

Prise de connaissance des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

7. Décharge aux administrateurs.

Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

8. Décharge au commissaire.

Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.

9. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs.

Conformément à la politique de rémunération, proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2024, une somme globale de 12.500 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.

10. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises.

Proposition de conférer à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.

Les résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire ne nécessitent pas de quorum particulier et nécessitent une majorité simple des voix émises à l'Assemblée Générale Ordinaire pour être adoptées.

Modalités de participation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Conseil d'Administration n'a pas opté pour la possibilité de participer à distance à l'Assemblée Générale Ordinaire par l'intermédiaire d'un moyen de communication électronique telle qu'offerte par l'article 7:137 du Code des sociétés et des associations et à l'article 31, sixième alinéa, des statuts de la Société.

Formalités d'admission à l'Assemblée Générale Ordinaire

Conformément à l'article 7:134 du Code des sociétés et des associations et l'article 30 des statuts de la Société, les actionnaires ne seront admis et ne pourront participer et voter à l'Assemblée Générale Ordinaire que pour autant que les deux conditions suivantes soient remplies :

1. La Société doit pouvoir déterminer, sur la base des documents transmis en application de la procédure d'enregistrement décrite ci-dessous, que vous déteniez au 14 juin 2024, à 24 heures (heure belge) le nombre d'actions pour lequel vous avez l'intention de participer et de voter à l'Assemblée Générale Ordinaire ;

2. Vous devez confirmer explicitement à la Société au plus tard le 22 juin 2024 votre intention de participer à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Procédure d'enregistrement

La date d'enregistrement est le 14 juin 2024, à 24 heures (heure belge) (la « Date d'Enregistrement »). Seules les personnes qui sont actionnaires à la Date d'Enregistrement auront le droit de participer et de voter à l'Assemblée Générale Ordinaire.

À la Date d'Enregistrement, les propriétaires d'actions nominatives devront être inscrits dans le registre des actions nominatives de la Société et les propriétaires d'actions dématérialisées devront être enregistrés dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation, pour le nombre d'actions pour lequel ils souhaitent participer et voter à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Une attestation constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire sera établie par le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation et remise aux détenteurs d'actions dématérialisées. Cette attestation doit parvenir à la Société au plus tard le 14 juin 2024 par courrier recommandé au siège de la Société ou courrier électronique (contact@adcsiic.eu).

Confirmation de participation

En outre, les actionnaires qui souhaitent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire doivent en informer la Société par courrier recommandé au siège de la Société ou par courrier électronique (contact@adcsiic.eu) au plus tard le 22 juin 2024. Pour ce faire, un avis de participation est disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu). Cette confirmation peut également se faire au moyen de l'envoi d'un formulaire de procuration ou d'un formulaire de vote par correspondance.

Vote par procuration ou par correspondance

Les actionnaires qui se sont conformés aux formalités d'admission décrites ci-dessus, peuvent se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire par un mandataire en utilisant le formulaire de procuration disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu).

Les actionnaires peuvent alternativement voter par correspondance à l'Assemblée Générale Ordinaire en utilisant le formulaire de vote par correspondance disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu).

Le formulaire de procuration ou le formulaire de vote par correspondance doit parvenir à la Société au plus tard le 22 juin 2024, par courrier recommandé au siège de la Société ou par courrier électronique (contact@adcsiic.eu), pour autant que le formulaire soit signé par signature électronique conformément à la législation belge applicable.

Droit d'inscrire des points à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décisions

Conformément à l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3 % du capital de la Société peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, ainsi que déposer des propositions de décisions concernant des sujets à traiter, inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Le ou les actionnaires qui exercent ce droit doivent prouver qu'ils détiennent effectivement 3% du capital (par l'un des moyens décrits ci-avant pour la participation à l'Assemblée Générale Ordinaire). L'examen de ces nouveaux sujets à traiter et propositions de décision est subordonné à l'accomplissement, pour au moins 3 % du capital, des formalités d'admission décrites ci-dessus.

Les demandes d'inscription sont formulées par écrit et sont accompagnées, selon le cas, du texte des sujets à traiter et des propositions de décisions y afférentes, ou du texte des propositions de décisions à porter à l'ordre du jour. Elles indiquent l'adresse postale ou électronique à laquelle la Société devra transmettre l'accusé de réception de ces demandes. Elles doivent parvenir à la Société au plus tard le 6 juin 2024, par courrier au siège de la Société ou par courrier électronique (contact@adcsiic.eu).

La Société accusera réception de ces demandes dans un délai de quarante-huit heures à compter de leur réception.

Le cas échéant, au plus tard le 13 juin 2024, la Société publiera un ordre du jour complété des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées. Simultanément, la Société mettra à disposition de ses actionnaires les formulaires qui peuvent

être utilisés pour voter par procuration et pour voter par correspondance, complétés des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées sur son site internet : www.adcsiic.eu.

Droit de poser des questions par écrit

Conformément à l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations, les actionnaires qui ont satisfait aux formalités d'admission à l'Assemblée Générale Ordinaire peuvent poser des questions par écrit aux administrateurs et/ou au commissaire préalablement à l'Assemblée Générale Ordinaire. Ces questions doivent parvenir à la Société au plus tard le 22 juin 2024, par courrier recommandé au siège de la Société ou par courrier électronique (contact@adcsiic.eu).

Documents

La convocation et tous les autres documents devant être mis à la disposition des actionnaires sont disponibles sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu) à partir du 29 mai 2024.

Tout actionnaire a le droit d'obtenir gratuitement une copie de ces documents au siège de la Société ou en en faisant la demande par courrier au siège de la Société ou par courrier électronique (contact@adcsiic.eu).

(1648)

Bewindvoerders**Administrateurs****Betreuer****Friedensgericht des zweiten Kantons Eupen - St. Vith***Bestellung eines Betreuers***Friedensgericht des zweiten Kantons Eupen - St. Vith**

Durch Beschluss vom 23. Mai 2024 hat die Friedensrichterin des zweiten Kantons Eupen - St. Vith folgende Schutzmaßnahme für die Person und für das Vermögen gemäß Artikel 492/1 des früheren Zivilgesetzbuches und/oder Artikel 499/7 des früheren Zivilgesetzbuches ausgesprochen.

Frau Monika LEMAIRE, geboren in Amel am 15. Oktober 1938, wohnhaft in 4770 Amel, Eibertingen, Buchenweg 9, sich aufhaltend im Seniorenheim "Golden Morgen" Ketteniserstraße 68 in 4711 Walhorn, ist unter die Schutzregelung der Vertretung gestellt worden.

Frau Albina LEMAIRE, wohnhaft in 4770 Amel, Eibertingen, Weismeser Straße 54, ist als Betreuer für die Person und für das Vermögen der oben erwähnten geschützten Person bestellt worden.

Herr Marcel LEMAIRE, wohnhaft in 4770 Amel, Eibertingen, Weiherweg 18, ist als Vertrauensperson der oben erwähnten geschützten Person bestellt worden.

Die in dieser Veröffentlichung enthaltenen personenbezogenen Daten dürfen nur genutzt werden, um Drittpersonen die Entscheidung zur Kenntnis zu bringen.

2024/121897

Justice de Paix du canton de Fosses-la-Ville*Désignation***Justice de Paix du canton de Fosses-la-Ville.**

Par ordonnance du 23 mai 2024, le Juge de Paix du canton de Fosses-la-Ville a prononcé les mesures de protection suivantes, conformément à l'article 492/1 de l'ancien Code civil et/ou à l'article 499/7 de l'ancien Code civil.

ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC
SOCIETE EUROPEENNE
Avenue de l'Astronomie, 9
1210 Saint-Josse-ten-Noode
(Belgique)
RPM Bruxelles - Section francophone 0526.937.652
(la Société)

Par courrier ordinaire

Bruxelles, le 29 mai 2024

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que les actionnaires de la société européenne Alliance Développement Capital SIIC, dont le siège est établi à 1210 Saint-Josse-ten-Noode (Belgique), avenue de l'Astronomie, 9, inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RPM Bruxelles – section francophone) sous le numéro 0526.937.652 (la "**Société**") sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le **28 juin 2024, à 10 heures**, au siège de la Société (ci-après l'« **Assemblée Générale Ordinaire** »).

Ordre du jour et propositions de décisions

1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
Lecture par le Président du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
2. Présentation et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise du rapport de gestion pour l'exercice social précité.
3. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
Lecture par le Président du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
4. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

5. Décision relative à l'affectation des résultats.

Proposition d'affecter la perte de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023 de 631 111,43 EUR comme suit :

Perte de l'exercice clos le 31/12/2023 : (631 111,43) EUR

Dont l'affectation serait la suivante :

Au compte "Perte reportée" : (631 111,43) EUR

Après cette affectation, le compte "Perte reportée" serait donc ainsi constitué :

Compte "Perte reportée" : (1 751 917,25) EUR

6. Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

Prise de connaissance des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

7. Décharge aux administrateurs.

Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

8. Décharge au commissaire.

Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.

9. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs.

Conformément à la politique de rémunération, proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2024, une somme globale de 12.500 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.

10. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises.

Proposition de conférer à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.

Les résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire ne nécessitent pas de quorum particulier et nécessitent une majorité simple des voix émises à l'Assemblée Générale Ordinaire pour être adoptées.

Modalités de participation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Conseil d'Administration n'a pas opté pour la possibilité de participer à distance à l'Assemblée Générale Ordinaire par l'intermédiaire d'un moyen de communication électronique telle qu'offerte par l'article 7:137 du Code des sociétés et des associations et à l'article 31, sixième alinéa, des statuts de la Société.

Formalités d'admission à l'Assemblée Générale Ordinaire

Conformément à l'article 7:134 du Code des sociétés et des associations et l'article 30 des statuts de la Société, les actionnaires ne seront admis et ne pourront participer et voter à l'Assemblée Générale Ordinaire que pour autant que les deux conditions suivantes soient remplies :

1. La Société doit pouvoir déterminer, sur la base des documents transmis en application de la procédure d'enregistrement décrite ci-dessous, que vous déteniez au **14 juin 2024, à 24 heures** (heure belge) le nombre d'actions pour lequel vous avez l'intention de participer et de voter à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
2. Vous devez confirmer explicitement à la Société au plus tard le **22 juin 2024** votre intention de participer à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Procédure d'enregistrement

La date d'enregistrement est le **14 juin 2024, à 24 heures** (heure belge) (la « **Date d'Enregistrement** »). Seules les personnes qui sont actionnaires à la Date d'Enregistrement auront le droit de participer et de voter à l'Assemblée Générale Ordinaire.

A la Date d'Enregistrement, les propriétaires d'actions nominatives devront être inscrits dans le registre des actions nominatives de la Société et les propriétaires d'actions dématérialisées devront être enregistrés dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation, pour le nombre d'actions pour lequel ils souhaitent participer et voter à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Une attestation constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire sera établie par le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation et remise aux détenteurs d'actions dématérialisées. Cette attestation doit parvenir à la Société au plus tard le **14 juin 2024 par courrier recommandé au siège de la Société ou courrier électronique (contact@adcsiic.eu)**.

Confirmation de participation

En outre, les actionnaires qui souhaitent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire doivent en informer la Société par courrier recommandé au siège de la Société ou par courrier électronique (contact@adcsiic.eu) au plus tard le **22 juin 2024**. Pour ce faire, un avis de participation est disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu). Cette confirmation peut également se faire au moyen de l'envoi d'un formulaire de procuration ou d'un formulaire de vote par correspondance.

Vote par procuration ou par correspondance

Les actionnaires qui se sont conformés aux formalités d'admission décrites ci-dessus, peuvent se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire par un mandataire en utilisant le formulaire de procuration disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu).

Les actionnaires peuvent alternativement voter par correspondance à l'Assemblée Générale Ordinaire en utilisant le formulaire de vote par correspondance disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu).

Le formulaire de procuration ou le formulaire de vote par correspondance doit parvenir à la Société au plus tard le **22 juin 2024**, par courrier recommandé au siège de la Société ou par courrier électronique (contact@adcsiic.eu), pour autant que le formulaire soit signé par signature électronique conformément à la législation belge applicable.

Droit d'inscrire des points à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décisions

Conformément à l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3 % du capital de la Société peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, ainsi que déposer des propositions de décisions concernant des sujets à traiter, inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Le ou les actionnaires qui exercent ce droit doivent prouver qu'ils détiennent effectivement 3% du capital (par l'un des moyens décrits ci-avant pour la participation à l'Assemblée Générale Ordinaire). L'examen de ces nouveaux sujets à traiter et propositions de décision est subordonné à l'accomplissement, pour au moins 3% du capital, des formalités d'admission décrites ci-dessus.

Les demandes d'inscription sont formulées par écrit et sont accompagnées, selon le cas, du texte des sujets à traiter et des propositions de décisions y afférentes, ou du texte des propositions de décisions à porter à l'ordre du jour. Elles indiquent l'adresse postale ou électronique à laquelle la Société devra transmettre l'accusé de réception de ces demandes. Elles doivent parvenir à la Société au plus tard le **6 juin 2024**, par courrier au siège de la Société ou par courrier électronique (contact@adcsiic.eu).

La Société accusera réception de ces demandes dans un délai de quarante-huit heures à compter de leur réception.

Le cas échéant, au plus tard le **13 juin 2024**, la Société publiera un ordre du jour complété des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées. Simultanément, la Société mettra à disposition de ses actionnaires les formulaires qui peuvent être utilisés pour voter par procuration et pour voter par correspondance, complétés des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées sur son site internet : www.adcsiic.eu.

Droit de poser des questions par écrit

Conformément à l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations, les actionnaires qui ont satisfait aux formalités d'admission à l'Assemblée Générale Ordinaire peuvent poser des questions par écrit aux administrateurs et/ou au commissaire préalablement à l'Assemblée Générale Ordinaire. Ces questions doivent parvenir à la Société au plus tard le **22 juin 2024**, par courrier recommandé au siège de la Société ou par courrier électronique (contact@adcsiic.eu).

Documents

La convocation et tous les autres documents devant être mis à la disposition des actionnaires sont disponibles sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu) à partir du 29 mai 2024. Tout actionnaire a le droit d'obtenir gratuitement une copie de ces documents au siège de la Société ou en en faisant la demande par courrier au siège de la Société ou par courrier électronique (contact@adcsiic.eu).

ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC
SOCIETE EUROPEENNE
Avenue de l'Astronomie, 9
1210 Saint-Josse-ten-Noode
(Belgique)
RPM Bruxelles- Section francophone 0526.937.652
(la Société)

Monsieur Alain Duménil

Transmission par courriel

Bruxelles, le 29 mai 2024

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société européenne Alliance Développement Capital SIIC (la "Société") qui se tiendra le **28 juin 2024, à 10 heures**, au siège de la Société à l'adresse suivante : avenue de l'Astronomie 9, 1210 Saint-Josse-ten-Noode (Belgique) (ci-après l'"Assemblée Générale Ordinaire").

L'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra physiquement au siège de la Société.

Ordre du jour et propositions de décisions

1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
Lecture par le Président du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
2. Présentation et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise du rapport de gestion pour l'exercice social précité.
3. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
Lecture par le Président du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
4. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

5. Décision relative à l'affectation des résultats.

Proposition d'affecter la perte de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023 de 631 111,43 EUR comme suit :

Perte de l'exercice clos le 31/12/2023 : (631 111,43) EUR

Dont l'affectation serait la suivante :

Au compte "Perte reportée" : (631 111,43) EUR

Après cette affectation, le compte "Perte reportée" serait donc ainsi constitué :

Compte "Perte reportée" : (1 751 917,25) EUR

6. Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

Prise de connaissance des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

7. Décharge aux administrateurs.

Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

8. Décharge au commissaire.

Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.

9. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs.

Conformément à la politique de rémunération, proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2024, une somme globale de 12.500 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.

10. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises.

Proposition de conférer à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président du Conseil d'Administration

ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC
SOCIETE EUROPEENNE
Avenue de l'Astronomie, 9
1210 Saint-Josse-ten-Noode
(Belgique)
RPM. Bruxelles- Section francophone 0526.937.652
(la Société)

Monsieur Jean Fournier
199 Rue des Pins
45200 AMILLY

Transmission par courriel

Bruxelles, le 29 mai 2024

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société européenne Alliance Développement Capital SIIC (la "**Société**") qui se tiendra le **28 juin 2024, à 10 heures**, au siège de la Société à l'adresse suivante : avenue de l'Astronomie 9, 1210 Saint-Josse-ten-Noode (Belgique) (ci-après l'"**Assemblée Générale Ordinaire**").

L'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra physiquement au siège de la Société.

Ordre du jour et propositions de décisions

1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
Lecture par le Président du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
2. Présentation et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise du rapport de gestion pour l'exercice social précité.
3. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
Lecture par le Président du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

4. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
5. Décision relative à l'affectation des résultats.

Proposition d'affecter la perte de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023 de 631 111,43 EUR comme suit :
Perte de l'exercice clos le 31/12/2023 : (631 111,43) EUR
Dont l'affectation serait la suivante :
Au compte "Perte reportée" : (631 111,43) EUR

Après cette affectation, le compte "Perte reportée" serait donc ainsi constitué :
Compte "Perte reportée" : (1 751 917,25) EUR
6. Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
Prise de connaissance des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
7. Décharge aux administrateurs.
Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.
8. Décharge au commissaire.
Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.
9. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs.
Conformément à la politique de rémunération, proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2024, une somme globale de 12.500 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.
10. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises.
Proposition de conférer à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président du Conseil d'Administration

ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC
SOCIETE EUROPEENNE
Avenue de l'Astronomie, 9
1210 Saint-Josse-ten-Noode
(Belgique)
RPM. Bruxelles- Section francophone 0526.937.652
(la Société)

Madame Laurence Duménil
Viale Stelvio, 21
20159 Milano (Italie)

Transmission par courriel

Bruxelles, le 29 mai 2024

Madame,

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société européenne Alliance Développement Capital SIIC (la "**Société**") qui se tiendra le **29 juin 2024, à 10 heures**, au siège de la Société à l'adresse suivante : avenue de l'Astronomie 9, 1210 Saint-Josse-ten-Noode (Belgique) (ci-après l'"**Assemblée Générale Ordinaire**").

L'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra physiquement au siège de la Société.

Ordre du jour et propositions de décisions

1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
Lecture par le Président du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
2. Présentation et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise du rapport de gestion pour l'exercice social précité.
3. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
Lecture par le Président du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
4. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

5. Décision relative à l'affectation des résultats.

Proposition d'affecter la perte de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023 de 631 111,43 EUR comme suit :

Perte de l'exercice clos le 31/12/2023 : (631 111,43) EUR

Dont l'affectation serait la suivante :

Au compte "Perte reportée" : (631 111,43) EUR

Après cette affectation, le compte "Perte reportée" serait donc ainsi constitué :

Compte "Perte reportée" : (1 751 917,25) EUR

6. Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

Prise de connaissance des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

7. Décharge aux administrateurs.

Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

8. Décharge au commissaire.

Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.

9. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs.

Conformément à la politique de rémunération, proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2024, une somme globale de 12.500 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.

10. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises.

Proposition de conférer à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président du Conseil d'Administration

ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC
SOCIETE EUROPEENNE
Avenue de l'Astronomie, 9
1210 Saint-Josse-ten-Noode
(Belgique)
RPM. Bruxelles- Section francophone 0526.937.652
(la Société)

Madame Valérie Duménil
1, rue de Lille
75007 Paris (France)

Transmission par courriel

Bruxelles, le 29 mai 2024

Madame,

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société européenne Alliance Développement Capital SIIC (la "**Société**") qui se tiendra le **28 juin 2024, à 10 heures**, au siège de la Société à l'adresse suivante : avenue de l'Astronomie 9, 1210 Saint-Josse-ten-Noode (Belgique) (ci-après l'"**Assemblée Générale Ordinaire**").

L'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra physiquement au siège de la Société.

Ordre du jour et propositions de décisions

1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
Lecture par le Président du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
2. Présentation et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise du rapport de gestion pour l'exercice social précité.
3. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
Lecture par le Président du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
4. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

5. Décision relative à l'affectation des résultats.

Proposition d'affecter la perte de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023 de 631 111,43 EUR comme suit :

Perte de l'exercice clos le 31/12/2023 : (631 111,43) EUR

Dont l'affectation serait la suivante :

Au compte "Perte reportée" : (631 111,43) EUR

Après cette affectation, le compte "Perte reportée" serait donc ainsi constitué :

Compte "Perte reportée" : (1 751 917,25) EUR

6. Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

Prise de connaissance des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

7. Décharge aux administrateurs.

Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

8. Décharge au commissaire.

Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.

9. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs.

Conformément à la politique de rémunération, proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2024, une somme globale de 12.500 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.

10. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises.

Proposition de conférer à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président du Conseil d'Administration

ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC

SOCIETE EUROPEENNE

Avenue de l'Astronomie, 9

1210 Saint-Josse-ten-Noode

(Belgique)

RPM. Bruxelles (section francophone) 0526.937.652

(la Société)

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL

Monsieur Cédric Bogaerts

Gateway building

Luchthaven Brussel Nationaal 1J

1930 Zaventem, Belgique

Bruxelles, le 29 mai 2024

*Transmission par courriel cbogaerts@deloitte.com
avec demande d'avis de réception*

Monsieur le Réviseur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société européenne Alliance Développement Capital SIIC (la "**Société**") qui se tiendra le **28 juin 2024, à 10 heures**, au siège de la Société à l'adresse suivante : avenue de l'Astronomie 9, 1210 Saint-Josse-ten-Noode (Belgique) (ci-après l'"**Assemblée Générale Ordinaire**").

L'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra physiquement au siège de la Société.

Ordre du jour et propositions de décisions

1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
Lecture par le Président du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
2. Présentation et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise du rapport de gestion pour l'exercice social précité.
3. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
Lecture par le Président du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

4. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
5. Décision relative à l'affectation des résultats.

Proposition d'affecter la perte de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023 de 631 111,43 EUR comme suit :
Perte de l'exercice clos le 31/12/2023 : (631 111,43) EUR
Dont l'affectation serait la suivante :
Au compte "Perte reportée" : (631 111,43) EUR

Après cette affectation, le compte "Perte reportée" serait donc ainsi constitué :
Compte "Perte reportée" : (1 751 917,25) EUR
6. Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
Prise de connaissance des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.
7. Décharge aux administrateurs.
Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.
8. Décharge au commissaire.
Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.
9. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs.
Conformément à la politique de rémunération, proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2024, une somme globale de 12.500 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.
10. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises.
Proposition de conférer à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président du Conseil d'Administration

Annexe 2
Liste de présence

W AS B
 11

ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC
SOCIETE EUROPEENNE

AVENUE DE L'ASTRONOMIE 9
1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE (BELGIQUE)

TVA BE 0526.937.652
R.P.M. BRUXELLES – SECTION FRANCOPHONE 0526.937.652

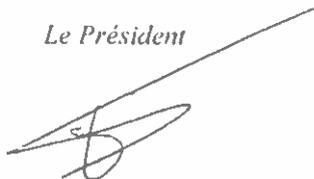
LISTE DES PRESENCES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
TENUE LE 28 JUIN 2024, A 10H

Nom et adresse ou siège social	Nombre d'actions à la date d'enregistrement	Mandataire ou représentant	Signatures
*Rodra Investissements S.C.S, 1 Rue Goethe-1637 Luxembourg	16 700 000	Monsieur Ludovic DAUPHIN	
**Dual Holding SA Rue Saint-Pierre 2 1700 Fribourg Suisse	1 049 032	Monsieur Ludovic DAUPHIN	
*CI Com SA Rue du Nant 22 1207 Genève Suisse	13 765 000	Madame Florence SOUCEMARIANADIN	
**Ardor Capital S.A 1 Rue Goethe-1637 Luxembourg	8 275 000	Madame Florence SOUCEMARIANADIN	
**Ardor Capital S.A 1 Rue Goethe-1637 Luxembourg	31 944 361 (usufruit)	Madame Florence SOUCEMARIANADIN	
Total :	71 733 393	sur 135 928 119 actions existantes	

(*) ci-annexée l'attestation de détention des actions au jour de la date d'enregistrement émise par le teneur de compte.

(**) telles qu'inscrites dans le registre des actions nominatives de la société au jour de la date d'enregistrement.

Le Président



Les scrutateurs



Le secrétaire



Annexe 3

Attestations de détention et registre des actionnaires au nominatif

WS

AS

BS

 12

EFG Bank AG
24, Quai du Seujet
P.O. Box 2391
1211 Geneva
Switzerland

Phone +41 22 918 77 57
Fax +41 22 918 76 75
nabih.fadli@efgbank.com



CERTIFICATE OF HOLDING

We, EFG Bank AG, herewith confirm that **Ci Com SA** as of June 14, 2024 at 24h (Belgium Time), owned **13'765'000 shares ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC - EUR- ISIN BE0974269012** in our books.

Geneva, June 17, 2024,

By: EFG Bank

Signatures:

Assistant Vice President
Benjamin BERTOLA

Javier PERNAS
Vice President

EFG Bank
24, quai du Seujet
CP 2391 1211 Genève 2
SUISSE



UNION BANCAIRE PRIVÉE

Luxembourg, 14 June 2024

CERTIFICATE OF HOLDING

This is to certify that we, **Union Bancaire Privée (Europe) S.A.**, a Bank duly registered under the laws of Luxembourg and having its main office in Luxembourg, Luxembourg, do hereby certify that we hold in our books as of **14 June 2024, midnight (Belgian time)**, the following position:

Security name : ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC,
ISIN : BE0974269012
Quantity : 10'000'000 shares

These positions are currently held:

- in custody by BNP Paribas Securities Services, France, acc 441958U
- for the account of Union Bancaire Privée, UBP SA, Switzerland, our parent company

for the benefit of our client:
RODRA INVESTISSEMENTS S.C.S.
1, Rue Goethe
L-1637 Luxembourg

Union Bancaire Privée (Europe) S.A.

Raphaël OSTYN
Director

Raphael OSTYN
Senior Relationship Manager

Filippo NEGRI
Managing Director

Union Bancaire Privée (Europe) S.A. - Luxembourg
287-289 route d'Arlon - L-1150 Luxembourg
Correspondance: Boite postale 79 - L-2010 Luxembourg
T +352 228 007-1 - F +352 223 767
Société Anonyme, R.C.S. Luxembourg B 9.471

Union Bancaire Privée, UBP SA - Maison Mère
Rue du Rhône 96-98 - 1211 Genève 1 - Suisse - www.ubp.com
Union Bancaire Privée est enregistrée à Genève, Suisse, en tant que société anonyme



Banque Richelieu
MONACO

RODRA INVESTISSEMENTS S.C.S.
1 Rue Goethe
1637 Luxembourg
Luxembourg

Monaco, le 14 juin 2024 à 24 heures
(Heure belge)

Objet : Attestation de détention

Madame, Monsieur,

Je soussigné, Banque Richelieu Monaco, détient pour le compte de notre client RODRA INVESTISSEMENTS S.C.S, 6'700'000 titres de la société Alliance Developpement Capital SIIC.

Compte	ISIN	Nom	Quantité	Statut
22122	BE0974269012	Alliance Developpement Capital SIIC	6'700'000	Bloqués jusqu'au 14 juin 2024 à 24 heures (Heure Belge)

Cette attestation est délivrée à la demande de l'intéressé, à titre strictement confidentiel et n'engage en rien la responsabilité de la banque, notamment en ce qui concerne l'évolution future du compte susmentionné. En conséquence, cette attestation est délivrée uniquement à titre informatif et ne constitue aucune garantie ou offre de crédit de la banque.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Banque Richelieu Monaco • 8 avenue de Grande Bretagne • BP 262 • MC95005 Monaco Cedex
Tel : +377 92 16 55 55 • Fax : +377 92 16 55 99 • <http://banquerichelieumonaco.com>

Société anonyme monégasque au capital de 27 400 00€ • RCI 96 S 3147 • DSEE 6419207159 • SWIFT KBLXCMCMC

FILIALE DE LA COMPAGNIE FINANCIERE RICHELIEU

Alt. Client	First name	Last name	Birth / Constitution date	Resident type	Nationality	Language	Residence	Pre fact	Parent 1	Parent 2	Mar	Mar	Parent code	City	Country	Phone	Mail	Position
3000001	DIDER	GALOIS	13/03/1949	Individual	FRANCE	French	328 RESIDENCE LE CORBUSIER		RUE DU DOCTEUR PIERRE				54150	BRIEY	FRANCE		860974269012	277
3000002	JEAN	D'ARNOY		Individual	FRANCE	French											860974269012	2700
3000003	PAUL	MATRE		Individual	FRANCE	French											860974269012	6480
3000004	JEAN	BOST		Individual	FRANCE	French											860974269012	270
3000005	LEONARD	BRANDY		Individual	FRANCE	French											860974269012	1620
3000007	MICHEL	LANTIER		Individual	FRANCE	French											860974269012	2201
3000008	JEAN	MARTINET		Individual	FRANCE	French											860974269012	540
3000009	FRANCOISE	MAURY		Individual	FRANCE	French											860974269012	7650
3000010	SIMONE	BLAISE		Individual	FRANCE	French											860974269012	10000
3000011	MARCELLE	CHAMPION		Individual	FRANCE	French											860974269012	2000
3000012	JEAN LOUIS	GOUGELET	05/02/1935	Individual	FRANCE	French											860974269012	1000
3000013	CHARLES	GIBERT		Individual	FRANCE	French											860974269012	1000
3000014	CHARLES	LEBOGHEUR		Individual	FRANCE	French											860974269012	33
3000017	CHARLES	LOHIN		Individual	FRANCE	French											860974269012	20000
3000018	CLEMERT	HERBILLOM		Individual	FRANCE	French											860974269012	17000
3000020	MONIQUE	TESSIER	09/07/1941	Individual	FRANCE	French											860974269012	6000
3000021	YANNICK	CHELLE	26/12/1958	Individual	FRANCE	French											860974269012	11000
3000022	MARIE PAULE	PKCANDET	02/10/1938	Individual	FRANCE	French											860974269012	871
3000023	GABRIEL YVON DANIEL	DERREN	06/06/1946	Individual	FRANCE	French											860974269012	246
3000025	GILLES	GUSELLA GIULIUM	07/05/1965	Individual	FRANCE	French											860974269012	54
3000026	JEAN PIERRE	DEL MONACO	25/07/1962	Individual	FRANCE	French											860974269012	10
3000030		Dual Holding SA		Individual	FRANCE	French											860974269012	10
3000031		Bu&No Investments LTD		Corporation	FRANCE	French											860974269012	1098032
3000032		TAM TAM CORPORATION		Individual	FRANCE	French											860974269012	6107705
3000033		Balance Development Capital SNC - own shares	27/03/2013	Individual	FRANCE	English											860974269012	117001
3000034		Arabo Investment SA	20/02/2001	Corporation	FRANCE	French											860974269012	117001
3000035		Arabo Capital SA	29/06/2005	Corporation	FRANCE	French											860974269012	3184381
3000035		Arabo Capital SA	29/06/2005	Corporation	FRANCE	French											860974269012	3184381
3000035		Arabo Capital SA	29/06/2005	Corporation	FRANCE	French											860974269012	8275000

328 RESIDENCE LE CORBUSIER
 RUE DU DOCTEUR PIERRE
 RUE ALFRED DE VIGNY
 AVENUE SAINT MONORE D'YVY
 C/O MAE LEMPERIERE NOTAIRE
 SUCCESSION HERBILLOM CLEMENT C/O MAE MATHRU JACQUES SNC
 GRANDE RUE
 RUE HENRI DESBALS
 QUAI DE LA LOIRE
 AVENUE FOCH
 RUE THIERS
 RUE CHARLOT
 RUE SAINT-PIERRE 2
 Suite 2008 2nd floor Centre of Commerce one Bay Str
 MOOY ROAD
 Avenue de l'Asip, Altramein
 Rue de l'Asip
 Rue De Gorette

Annexe 4

Formulaires de vote par procuration et avis de participation

W AS FS
2 13

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2024 P R O C U R A T I O N

Tout actionnaire peut se faire représenter par un porteur de procuration. Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter doivent se conformer aux formalités d'admission indiquées dans la convocation. Le formulaire de procuration doit parvenir à la Société au plus tard le 22 juin 2024.

Le / la soussigné(e) :

Nom / dénomination : DUAL HOLDING SA
Adresse / siège : Rue Saint-Pierre 2, 1700 Fribourg
Numéro d'entreprise¹ : CHE-113.597.909
Représentée par² : Monsieur Michel RETHORET

propriétaire de 1 049 032 actions nominatives de la société européenne « **ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC** », ayant son siège à 1210 Saint-Josse-ten-Noode (Belgique), avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles – section francophone 0526.937.652 (la "Société") ;

nomme et désigne, comme mandataire avec pouvoir de substitution³ :

Nom : Monsieur Ludovic DAUPHIN et/ou Madame Florence SOUCEMARIANADIN

Adresse : 55 Rue Pierre Charron-75008 Paris

à qui il / elle confère par la présente tous pouvoirs pour, en son nom et pour son compte, de le / la représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le **28 juin 2024, à 10 heures**, au siège de la Société, à l'effet de délibérer sur les points à l'ordre du jour repris ci-après et y voter dans le sens des instructions de vote exprimées ci-après.

Le mandataire pourra notamment :

- participer à l'assemblée générale ordinaire ;
- prendre part à toutes délibérations et voter sur toute proposition se rapportant à l'ordre du jour dans le sens indiqué ci-dessous ;

¹ Si d'application.

² Si d'application : noms et fonctions.

³ Le/la soussigné(e) ne peut désigner qu'une seule personne comme mandataire. Biffez la mention inutile.

- aux effets ci-dessus, signer tous pièces, procès-verbaux, listes de présence, et autres documents, substituer et généralement faire le nécessaire.

La présente procuration vaut également pour toute autre assemblée générale qui serait convoquée avec le même ordre du jour.

Le mandataire exercera le droit de vote du mandant dans le sens suivant :

ORDRE DU JOUR	INSTRUCTION ⁴		
1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.	Aucun vote n'est requis		
2. Présentation et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023. <i>Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise du rapport de gestion pour l'exercice social précité.</i>	Oui	Non	Abstention
3. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.	Aucun vote n'est requis		
4. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023. <i>Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.</i>	Oui	Non	Abstention
5. Décision relative à l'affectation des résultats. Proposition d'affecter la perte de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023 de 631 111,43 EUR comme suit : Perte de l'exercice clos le 31/12/2023 : (631 111,43) EUR Dont l'affectation serait la suivante : Au compte "Perte reportée" : (631 111,43) EUR Après cette affectation, le compte "Perte reportée" serait donc ainsi constitué : Compte "Perte reportée" : (1 751 917,25) EUR	Oui	Non	Abstention
6. Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.	Aucun vote n'est requis		
7. Décharge aux administrateurs. <i>Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.</i>	Oui	Non	Abstention

⁴ Veuillez entourer le sens de votre vote pour chaque sujet à l'ordre du jour. A défaut d'instruction de vote spécifique pour un point à l'ordre du jour :
Si le mandataire désigné est la Société, le mandataire ne pourra pas participer au vote ;
Si le mandataire désigné est une autre personne (non placée dans une situation de conflit d'intérêts potentiel), le mandataire votera en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s).

<p>8. Décharge au commissaire.</p> <p><i>Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.</i></p>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
<p>9. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs.</p> <p><i>Conformément à la politique de rémunération, proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2024, une somme globale de 12.500 EUR à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.</i></p>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
<p>10. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises.</p> <p><i>Proposition de conférer à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.</i></p>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention

Ce formulaire de procuration doit parvenir à la Société au plus tard le **22 juin 2024** par courrier électronique (contact@adcsiiic.eu), pour autant que le formulaire soit signé par signature électronique conformément à la législation belge, ou par courrier recommandé au siège de la Société.

Les actionnaires qui souhaitent voter par procuration doivent en outre satisfaire aux formalités d'enregistrement et de confirmation de participation décrites dans la convocation.

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la Société ne peut plus voter à l'assemblée générale de quelque manière que ce soit pour le nombre de voix ainsi exprimées.

Si la Société publie un ordre du jour modifié de l'assemblée générale pour y inscrire de nouveaux sujets ou de nouvelles propositions de décisions à la demande d'un ou plusieurs actionnaires en exécution de l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, ce formulaire restera valable pour les sujets de l'ordre du jour qu'il couvre, pour autant qu'il soit valablement parvenu à la Société avant la publication de cet ordre du jour modifié. Nonobstant ce qui précède, le vote exercé dans le présent formulaire sur un sujet inscrit à l'ordre du jour est nul si l'ordre du jour a été modifié sur ce sujet pour y inscrire une proposition de décision nouvelle en application de l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations.

Si, après la date de cette procuration, des sujets à traiter nouveaux sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 7:130, §4 du Code des sociétés et des associations, le mandataire⁵:

⁵ Biffez la mention inutile. A défaut de biffer, le mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.

- est autorisé à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour; ou

- doit s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.

Fait à Cyprès, le 11/06 2024.

Signature(s) à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »

Bon pour pouvoir


**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2024
AVIS DE PARTICIPATION**

Le / la soussigné(e) :

Nom / dénomination : DUAL HOLDING SA

Adresse / siège : Rue Saint-Pierre 2, 1700 Fribourg

Numéro d'entreprise¹ : CHE-113.597.909

Représentée par² : Monsieur Michel RETHORET

- déclare vouloir participer à l'assemblée générale ordinaire de la société européenne «**ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC** », ayant son siège à 1210 Saint-Josse-ten-Noode (Belgique), avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles – section francophone 0526.937.652 (la "**Société**"), qui se tiendra le **28 juin 2024, à 10 heures**, au siège de la Société, à concurrence de :

- o 1 049 032 actions nominatives,
en pleine propriété, ~~en nue propriété, en usufruit³,~~

- oactions dématérialisées,
~~en pleine propriété, en nue propriété, en usufruit⁴,~~

- déclare que ces actions sont enregistrées à la Date d'Enregistrement, soit le **14 juin 2024, à 24 heures** (heure belge) (voir convocation, formalités d'admission).

*

* * *

Le présent document doit parvenir à la Société, dûment complété et signé, au plus tard le **22 juin 2024**. Il peut lui être communiqué par courrier recommandé au siège de la Société, ou par courrier électronique à (contact@adcsiic.eu).

Fait à Fribourg, le 11/06 2024.

Signature



¹ Si d'application

² Si d'application : noms et fonctions.

³ Biffer les mentions inutiles.

⁴ Biffer les mentions inutiles.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2024 P R O C U R A T I O N

Tout actionnaire peut se faire représenter par un porteur de procuration. Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter doivent se conformer aux formalités d'admission indiquées dans la convocation. Le formulaire de procuration doit parvenir à la Société au plus tard le 22 juin 2024.

Le / la soussigné(e) :

Nom / dénomination : CI Com SA.

Adresse / siège : Rue du Nant 22, c/o Sogefco SA, 1207 Genève

Numéro d'entreprise¹ : CHE-100.074.134

Représentée par² : Monsieur Michel RETHORET

propriétaire de 13 765 000 actions dématérialisées de la société européenne « **ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC** », ayant son siège à 1210 Saint-Josse-ten-Noode (Belgique), avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles – section francophone 0526.937.652 (la "Société") ;

nomme et désigne, comme mandataire avec pouvoir de substitution³ :

Nom : Monsieur Ludovic DAUPHIN et/ou Madame Florence SOUCEMARIANADIN

Adresse : 55 Rue Pierre Charron-75008 Paris

à qui il / elle confère par la présente tous pouvoirs pour, en son nom et pour son compte, de le / la représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le **28 juin 2024, à 10 heures**, au siège de la Société, à l'effet de délibérer sur les points à l'ordre du jour repris ci-après et y voter dans le sens des instructions de vote exprimées ci-après.

Le mandataire pourra notamment :

- participer à l'assemblée générale ordinaire ;
- prendre part à toutes délibérations et voter sur toute proposition se rapportant à l'ordre du jour dans le sens indiqué ci-dessous ;

¹ Si d'application.

² Si d'application : noms et fonctions.

³ Le/la soussigné(e) ne peut désigner qu'une seule personne comme mandataire. Biffez la mention inutile.

- aux effets ci-dessus, signer tous pièces, procès-verbaux, listes de présence, et autres documents, substituer et généralement faire le nécessaire.

La présente procuration vaut également pour toute autre assemblée générale qui serait convoquée avec le même ordre du jour.

Le mandataire exercera le droit de vote du mandant dans le sens suivant :

ORDRE DU JOUR	INSTRUCTION ⁴		
1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.	Aucun vote n'est requis		
2. Présentation et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023. <i>Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise du rapport de gestion pour l'exercice social précité.</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
3. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.	Aucun vote n'est requis		
4. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023. <i>Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
5. Décision relative à l'affectation des résultats. Proposition d'affecter la perte de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023 de 631 111,43 EUR comme suit : Perte de l'exercice clos le 31/12/2023 : (631 111,43) EUR Dont l'affectation serait la suivante : Au compte "Perte reportée" : (631 111,43) EUR Après cette affectation, le compte "Perte reportée" serait donc ainsi constitué : Compte "Perte reportée" : (1 751 917,25) EUR	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
6. Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.	Aucun vote n'est requis		
7. Décharge aux administrateurs. <i>Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention

⁴ Veuillez entourer le sens de votre vote pour chaque sujet à l'ordre du jour. A défaut d'instruction de vote spécifique pour un point à l'ordre du jour : Si le mandataire désigné est la Société, le mandataire ne pourra pas participer au vote ; Si le mandataire désigné est une autre personne (non placée dans une situation de conflit d'intérêts potentiel), le mandataire votera en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s).

<p>8. Décharge au commissaire.</p> <p><i>Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.</i></p>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
<p>9. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs.</p> <p><i>Conformément à la politique de rémunération, proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2024, une somme globale de 12.500 EUR à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.</i></p>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
<p>10. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises.</p> <p><i>Proposition de conférer à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.</i></p>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention

Ce formulaire de procuration doit parvenir à la Société au plus tard le **22 juin 2024** par courrier électronique (contact@adcsilc.eu), pour autant que le formulaire soit signé par signature électronique conformément à la législation belge, ou par courrier recommandé au siège de la Société.

Les actionnaires qui souhaitent voter par procuration doivent en outre satisfaire aux formalités d'enregistrement et de confirmation de participation décrites dans la convocation.

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la Société ne peut plus voter à l'assemblée générale de quelque manière que ce soit pour le nombre de voix ainsi exprimées.

Si la Société publie un ordre du jour modifié de l'assemblée générale pour y inscrire de nouveaux sujets ou de nouvelles propositions de décisions à la demande d'un ou plusieurs actionnaires en exécution de l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, ce formulaire restera valable pour les sujets de l'ordre du jour qu'il couvre, pour autant qu'il soit valablement parvenu à la Société avant la publication de cet ordre du jour modifié. Nonobstant ce qui précède, le vote exercé dans le présent formulaire sur un sujet inscrit à l'ordre du jour est nul si l'ordre du jour a été modifié sur ce sujet pour y inscrire une proposition de décision nouvelle en application de l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations.

Si, après la date de cette procuration, des sujets à traiter nouveaux sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 7:130, §4 du Code des sociétés et des associations, le mandataire⁵:

⁵ Biffez la mention inutile. A défaut de biffure, le mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.

- est autorisé à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour; ou
- doit s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.

Fait à Genève, le 11 juin 2024.

Signature(s) à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »

Bon pour pouvoir


**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2024
AVIS DE PARTICIPATION**

Le / la soussigné(e) :

Nom / dénomination : CI Com SA.

Adresse / siège : Rue du Nant 22, c/o Sogefco SA, 1207 Genève

Numéro d'entreprise¹ : CHE-100.074.134

Représentée par² : Monsieur Michel RETHORET

- déclare vouloir participer à l'assemblée générale ordinaire de la société européenne « **ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC** », ayant son siège à 1210 Saint-Josse-ten-Noode (Belgique), avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles – section francophone 0526.937.652 (la "Société"), qui se tiendra le **28 juin 2024, à 10 heures**, au siège de la Société, à concurrence de :

..... ~~actions nominatives,~~
~~en pleine propriété, en nue propriété, en usufruit³,~~

13 765 000.....actions dématérialisées,
en pleine propriété, ~~en nue propriété, en usufruit⁴,~~

- déclare que ces actions sont enregistrées à la Date d'Enregistrement, soit le **14 juin 2024, à 24 heures** (heure belge) (voir convocation, formalités d'admission).

*

* *

Le présent document doit parvenir à la Société, dûment complété et signé, au plus tard le **22 juin 2024**. Il peut lui être communiqué par courrier recommandé au siège de la Société, ou par courrier électronique à (contact@adcsiic.eu).

Fait à Genève, le 11/06 2024.

Signature



¹ Si d'application

² Si d'application : noms et fonctions.

³ Biffer les mentions inutiles.

⁴ Biffer les mentions inutiles.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2024
PROCURATION

Tout actionnaire peut se faire représenter par un porteur de procuration. Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter doivent se conformer aux formalités d'admission indiquées dans la convocation. Le formulaire de procuration doit parvenir à la Société au plus tard le 22 juin 2024.

Le / la soussigné(e) :

Nom / dénomination : RODRA INVESTISSEMENTS S.C.S.

Adresse / siège : 1 Rue Goethe-1637 Luxembourg

Numéro d'entreprise¹ : B153936

Représentée par² : RODRA S.A. elle-même représentée par Madame Valérie DUMENIL

propriétaire de 16 700 000 actions dématérialisées de la société européenne « ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC », ayant son siège à 1210 Saint-Josse-ten-Noode (Belgique), avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles – section francophone 0526.937.652 (la "Société") ;

nomme et désigne, comme mandataire avec pouvoir de substitution³ :

Nom : Monsieur Ludovic DAUPHIN et/ou Madame Florence SOUCEMARIANADIN

Adresse : 55 Rue Pierre Charron-75008 Paris

à qui il / elle confère par la présente tous pouvoirs pour, en son nom et pour son compte, de le / la représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le 28 juin 2024, à 10 heures, au siège de la Société, à l'effet de délibérer sur les points à l'ordre du jour repris ci-après et y voter dans le sens des instructions de vote exprimées ci-après.

Le mandataire pourra notamment :

- participer à l'assemblée générale ordinaire ;**
- prendre part à toutes délibérations et voter sur toute proposition se rapportant à l'ordre du jour dans le sens indiqué ci-dessous ;**

¹ Si d'application.

² Si d'application : noms et fonctions.

³ Le/la soussigné(e) ne peut désigner qu'une seule personne comme mandataire. Bliffez la mention inutile.

aux effets ci-dessus, signer tous pièces, procès-verbaux, listes de présence, et autres documents, substituer et généralement faire le nécessaire.

La présente procuration vaut également pour toute autre assemblée générale qui serait convoquée avec le même ordre du jour.

Le mandataire exercera le droit de vote du mandant dans le sens suivant :

ORDRE DU JOUR	INSTRUCTION ⁴		
1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.	Aucun vote n'est requis		
2. Présentation et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023. <i>Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise du rapport de gestion pour l'exercice social précité.</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
3. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.	Aucun vote n'est requis		
4. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023. <i>Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
5. Décision relative à l'affectation des résultats. Proposition d'affecter la perte de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023 de 631 111,43 EUR comme suit : Perte de l'exercice clos le 31/12/2023 : (631 111,43) EUR Dont l'affectation serait la suivante : Au compte "Perte reportée" : (631 111,43) EUR Après cette affectation, le compte "Perte reportée" serait donc ainsi constitué : Compte "Perte reportée" : (1 751 917,25) EUR	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
6. Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.	Aucun vote n'est requis		
7. Décharge aux administrateurs. <i>Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention

⁴ Veuillez entourer le sens de votre vote pour chaque sujet à l'ordre du jour. A défaut d'instruction de vote spécifique pour un point à l'ordre du jour :
Si le mandataire désigné est la Société, le mandataire ne pourra pas participer au vote ;
Si le mandataire désigné est une autre personne (non placée dans une situation de conflit d'intérêts potentiel), le mandataire votera en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s).

<p>8. Décharge au commissaire.</p> <p><i>Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.</i></p>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
<p>9. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs.</p> <p><i>Conformément à la politique de rémunération, proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2024, une somme globale de 12.500 EUR à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.</i></p>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
<p>10. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises.</p> <p><i>Proposition de conférer à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.</i></p>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention

Ce formulaire de procuration doit parvenir à la Société au plus tard le **22 juin 2024** par courrier électronique (contact@adcsiic.eu), pour autant que le formulaire soit signé par signature électronique conformément à la législation belge, ou par courrier recommandé au siège de la Société.

Les actionnaires qui souhaitent voter par procuration doivent en outre satisfaire aux formalités d'enregistrement et de confirmation de participation décrites dans la convocation.

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la Société ne peut plus voter à l'assemblée générale de quelque manière que ce soit pour le nombre de voix ainsi exprimées.

Si la Société publie un ordre du jour modifié de l'assemblée générale pour y inscrire de nouveaux sujets ou de nouvelles propositions de décisions à la demande d'un ou plusieurs actionnaires en exécution de l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, ce formulaire restera valable pour les sujets de l'ordre du jour qu'il couvre, pour autant qu'il soit valablement parvenu à la Société avant la publication de cet ordre du jour modifié. Nonobstant ce qui précède, le vote exercé dans le présent formulaire sur un sujet inscrit à l'ordre du jour est nul si l'ordre du jour a été modifié sur ce sujet pour y inscrire une proposition de décision nouvelle en application de l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations.

Si, après la date de cette procuration, des sujets à traiter nouveaux sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 7:130, §4 du Code des sociétés et des associations, le mandataire⁵:

⁵ Biffez la mention inutile. A défaut de biffure, le mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.

- est autorisé à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour; ou

- doit s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.

Fait à PARIS....., le 10^{juin}.....2024.

Signature(s) à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »


Bon pour pouvoir

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUI 2024 AVIS DE PARTICIPATION

Le / la soussigné(e) :

Nom / dénomination : RODRA INVESTISSEMENTS S.C.S.

Adresse / siège : 1 Rue Goethe-1637 Luxembourg

Numéro d'entreprise¹ : B153936

Représentée par² : RODRA S.A. elle-même représentée par Madame Valérie DUMENIL

- déclare vouloir participer à l'assemblée générale ordinaire de la société européenne « **ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC** », ayant son siège à 1210 Saint-Josse-ten-Noode (Belgique), avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles – section francophone 0526.937.652 (la "Société"), qui se tiendra le **28 juin 2024, à 10 heures**, au siège de la Société, à concurrence de :
 - o actions nominatives, en pleine propriété, en nue-propriété, en usufruit³,
 - o 16 700 000 actions dématérialisées, en pleine propriété, ~~en nue-propriété, en usufruit⁴,~~
- déclare que ces actions sont enregistrées à la Date d'Enregistrement, soit le **14 juin 2024, à 24 heures** (heure belge) (voir convocation, formalités d'admission).

*

* * *

Le présent document doit parvenir à la Société, dûment complété et signé, au plus tard le **22 juin 2024**. Il peut lui être communiqué par courrier recommandé au siège de la Société, ou par courrier électronique à (contact@adcsiic.eu).

Fait à Paris , le 10 juin 2024.

Signature



¹ Si d'application

² Si d'application : noms et fonctions.

³ Biffer les mentions inutiles.

⁴ Biffer les mentions inutiles.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2024
P R O C U R A T I O N**

Tout actionnaire peut se faire représenter par un porteur de procuration. Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter doivent se conformer aux formalités d'admission indiquées dans la convocation. Le formulaire de procuration doit parvenir à la Société au plus tard le 22 juin 2024.

Le / la soussigné(e) :

Nom / dénomination : ARDOR CAPITAL S.A.

Adresse / siège : 1 Rue Goethe-1637 Luxembourg

Numéro d'entreprise¹ : B108734

Représentée par² : Messieurs Luc WITTNER et Alain DUMENIL

propriétaire de 8 275 000 actions nominatives de la société européenne « **ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC** », ayant son siège à 1210 Saint-Josse-ten-Noode (Belgique), avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles – section francophone 0526.937.652 (la "Société") ;

nommé et désigné, comme mandataire avec pouvoir de substitution³ :

Nom : Monsieur Ludovic DAUPHIN et/ou Madame Florence SOUCEMARIANADIN

Adresse : 55 Rue Pierre Charron-75008 Paris

à qui il / elle confère par la présente tous pouvoirs pour, en son nom et pour son compte, de le / la représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le **28 juin 2024, à 10 heures**, au siège de la Société, à l'effet de délibérer sur les points à l'ordre du jour repris ci-après et y voter dans le sens des instructions de vote exprimées ci-après.

Le mandataire pourra notamment :

- participer à l'assemblée générale ordinaire ;
- prendre part à toutes délibérations et voter sur toute proposition se rapportant à l'ordre du jour dans le sens indiqué ci-dessous ;

¹ Si d'application.

² Si d'application : noms et fonctions.

³ Le/la soussigné(e) ne peut désigner qu'une seule personne comme mandataire. Biffez la mention inutile.

1
4

- aux effets ci-dessus, signer tous pièces, procès-verbaux, listes de présence, et autres documents, substituer et généralement faire le nécessaire.

La présente procuration vaut également pour toute autre assemblée générale qui serait convoquée avec le même ordre du jour.

Le mandataire exercera le droit de vote du mandant dans le sens suivant :

ORDRE DU JOUR	INSTRUCTION ⁴		
1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.	Aucun vote n'est requis		
2. Présentation et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023. <i>Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise du rapport de gestion pour l'exercice social précité.</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
3. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.	Aucun vote n'est requis		
4. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023. <i>Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
5. Décision relative à l'affectation des résultats. Proposition d'affecter la perte de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023 de 631 111,43 EUR comme suit : Perte de l'exercice clos le 31/12/2023 : (631 111,43) EUR Dont l'affectation serait la suivante : Au compte "Perte reportée" : (631 111,43) EUR Après cette affectation, le compte "Perte reportée" serait donc ainsi constitué : Compte "Perte reportée" : (1 751 917,25) EUR	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
6. Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.	Aucun vote n'est requis		
7. Décharge aux administrateurs. <i>Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention

⁴ Veuillez entourer le sens de votre vote pour chaque sujet à l'ordre du jour. A défaut d'instruction de vote spécifique pour un point à l'ordre du jour :
Si le mandataire désigné est la Société, le mandataire ne pourra pas participer au vote ;
Si le mandataire désigné est une autre personne (non placée dans une situation de conflit d'intérêts potentiel), le mandataire votera en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s).



<p>8. Décharge au commissaire.</p> <p><i>Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.</i></p>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
<p>9. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs.</p> <p><i>Conformément à la politique de rémunération, proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2024, une somme globale de 12.500 EUR à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.</i></p>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
<p>10. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises.</p> <p><i>Proposition de conférer à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.</i></p>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention

Ce formulaire de procuration doit parvenir à la Société au plus tard le **22 juin 2024** par courrier électronique (contact@adcsiic.eu), pour autant que le formulaire soit signé par signature électronique conformément à la législation belge, ou par courrier recommandé au siège de la Société.

Les actionnaires qui souhaitent voter par procuration doivent en outre satisfaire aux formalités d'enregistrement et de confirmation de participation décrites dans la convocation.

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la Société ne peut plus voter à l'assemblée générale de quelque manière que ce soit pour le nombre de voix ainsi exprimées.

Si la Société publie un ordre du jour modifié de l'assemblée générale pour y inscrire de nouveaux sujets ou de nouvelles propositions de décisions à la demande d'un ou plusieurs actionnaires en exécution de l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, ce formulaire restera valable pour les sujets de l'ordre du jour qu'il couvre, pour autant qu'il soit valablement parvenu à la Société avant la publication de cet ordre du jour modifié. Nonobstant ce qui précède, le vote exercé dans le présent formulaire sur un sujet inscrit à l'ordre du jour est nul si l'ordre du jour a été modifié sur ce sujet pour y inscrire une proposition de décision nouvelle en application de l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations.

Si, après la date de cette procuration, des sujets à traiter nouveaux sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 7:130, §4 du Code des sociétés et des associations, le mandataire⁵:

⁵ Biffez la mention inutile. A défaut de biffure, le mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.



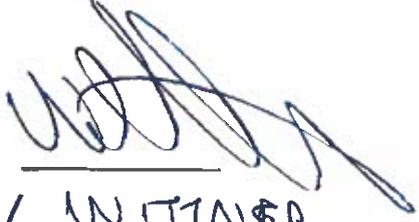
- est autorisé à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour; ou

- doit s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.

Fait à Luxembourg, le 11/15 2024.

Signature(s) à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »

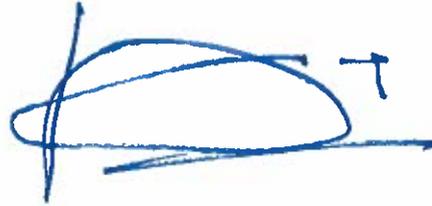
Bon pour pouvoir



L. WITNER
Administrateur

Bon pour pouvoir

A. Dumezil



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2024
AVIS DE PARTICIPATION**

Le / la soussigné(e) :

Nom / dénomination : ARDOR CAPITAL S.A.

Adresse / siège : 1 Rue Goethe-1637 Luxembourg

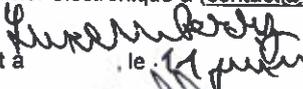
Numéro d'entreprise¹ : B108734

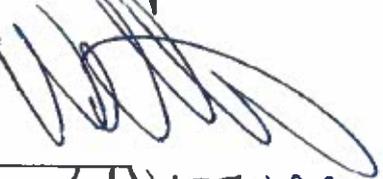
Représentée par² : Messieurs Luc WITTNER et Alain DUMENIL

- déclare vouloir participer à l'assemblée générale ordinaire de la société européenne « **ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC** », ayant son siège à 1210 Saint-Josse-ten-Noode (Belgique), avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles – section francophone 0526.937.652 (la "Société"), qui se tiendra le **28 juin 2024, à 10 heures**, au siège de la Société, à concurrence de :
 - o 8 275 000 actions nominatives,
en pleine propriété, ~~en nue propriété, en usufruit³,~~
 - o ~~actions dématérialisées,~~
~~en pleine propriété, en nue propriété, en usufruit⁴,~~
- déclare que ces actions sont enregistrées à la Date d'Enregistrement, soit le **14 juin 2024, à 24 heures** (heure belge) (voir convocation, formalités d'admission).

*
*
*

Le présent document doit parvenir à la Société, dûment complété et signé, au plus tard le **22 juin 2024**. Il peut lui être communiqué par courrier recommandé au siège de la Société, ou par courrier électronique à (contact@adcsilc.eu).

Fait à  le 11 juin 2024.

Signature 

¹ Si d'application

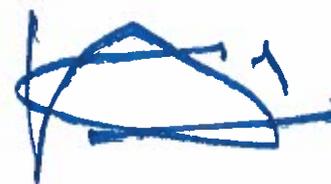
² Si d'application : noms et fonctions.

³ Biffer les mentions inutiles.

⁴ Biffer les mentions inutiles.

L. WITTNER
Administrateur

A. DUMENIL



- aux effets ci-dessus, signer tous pièces, procès-verbaux, listes de présence, et autres documents, substituer et généralement faire le nécessaire.

La présente procuration vaut également pour toute autre assemblée générale qui serait convoquée avec le même ordre du jour.

Le mandataire exercera le droit de vote du mandant dans le sens suivant :

ORDRE DU JOUR	INSTRUCTION ⁴		
1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.	Aucun vote n'est requis		
2. Présentation et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023. <i>Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise du rapport de gestion pour l'exercice social précité.</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
3. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.	Aucun vote n'est requis		
4. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023. <i>Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
5. Décision relative à l'affectation des résultats. Proposition d'affecter la perte de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023 de 631 111,43 EUR comme suit : Perte de l'exercice clos le 31/12/2023 : (631 111,43) EUR Dont l'affectation serait la suivante : Au compte "Perte reportée" : (631 111,43) EUR Après cette affectation, le compte "Perte reportée" serait donc ainsi constitué : Compte "Perte reportée" : (1 751 917,25) EUR	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
6. Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.	Aucun vote n'est requis		
7. Décharge aux administrateurs. <i>Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.</i>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention

⁴ Veuillez entourer le sens de votre vote pour chaque sujet à l'ordre du jour. A défaut d'instruction de vote spécifique pour un point à l'ordre du jour :
Si le mandataire désigné est la Société, le mandataire ne pourra pas participer au vote ;
Si le mandataire désigné est une autre personne (non placée dans une situation de conflit d'intérêts potentiel), le mandataire votera en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s).

[Signature]

<p>8. Décharge au commissaire.</p> <p><i>Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.</i></p>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
<p>9. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs.</p> <p><i>Conformément à la politique de rémunération, proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2024, une somme globale de 12.500 EUR à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.</i></p>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
<p>10. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises.</p> <p><i>Proposition de conférer à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.</i></p>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention

Ce formulaire de procuration doit parvenir à la Société au plus tard le **22 juin 2024** par courrier électronique (contact@adcsiiic.eu), pour autant que le formulaire soit signé par signature électronique conformément à la législation belge, ou par courrier recommandé au siège de la Société.

Les actionnaires qui souhaitent voter par procuration doivent en outre satisfaire aux formalités d'enregistrement et de confirmation de participation décrites dans la convocation.

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la Société ne peut plus voter à l'assemblée générale de quelque manière que ce soit pour le nombre de voix ainsi exprimées.

Si la Société publie un ordre du jour modifié de l'assemblée générale pour y inscrire de nouveaux sujets ou de nouvelles propositions de décisions à la demande d'un ou plusieurs actionnaires en exécution de l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, ce formulaire restera valable pour les sujets de l'ordre du jour qu'il couvre, pour autant qu'il soit valablement parvenu à la Société avant la publication de cet ordre du jour modifié. Nonobstant ce qui précède, le vote exercé dans le présent formulaire sur un sujet inscrit à l'ordre du jour est nul si l'ordre du jour a été modifié sur ce sujet pour y inscrire une proposition de décision nouvelle en application de l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations.

Si, après la date de cette procuration, des sujets à traiter nouveaux sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 7:130, §4 du Code des sociétés et des associations, le mandataire⁵:

⁵ Biffez la mention inutile. A défaut de biffure, le mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.

- est autorisé à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour; ou
- doit s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.

Fait à Luxembourg, le 11/5 2024.

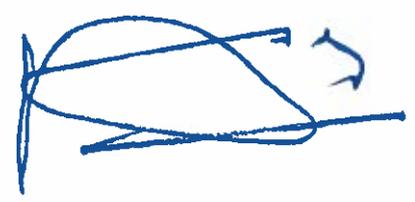
Signature(s) à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »

Bon pour pouvoir


C. WITNER
Administrateur

Bon pour pouvoir

ALAIN DUNENIL



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2024
AVIS DE PARTICIPATION**

Le / la soussigné(e) :

Nom / dénomination : ARDOR CAPITAL S.A.

Adresse / siège : 1 Rue Goethe-1637 Luxembourg

Numéro d'entreprise¹ : B108734

Représentée par² : Messieurs Luc WITTNER et Alain DUMENIL

- déclare vouloir participer à l'assemblée générale ordinaire de la société européenne « **ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIC** », ayant son siège à 1210 Saint-Josse-ten-Noode (Belgique), avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles – section francophone 0526.937.652 (la "Société"), qui se tiendra le **28 juin 2024, à 10 heures**, au siège de la Société, à concurrence de :

31 944 361 actions nominatives,
~~en pleine propriété, en nue propriété, en usufruit³,~~

..... actions dématérialisées,
~~en pleine propriété, en nue propriété, en usufruit⁴,~~

- déclare que ces actions sont enregistrées à la Date d'Enregistrement, soit le **14 juin 2024, à 24 heures** (heure belge) (voir convocation, formalités d'admission).

*

* *

Le présent document doit parvenir à la Société, dûment complété et signé, au plus tard le **22 juin 2024**. Il peut lui être communiqué par courrier recommandé au siège de la Société, ou par courrier électronique à contact@adcsiic.eu.

Fait à Luxembourg le 14/6 2024.

Signature



¹ Si d'application
² Si d'application : noms et fonctions
³ Biffer les mentions inutiles.
⁴ Biffer les mentions inutiles.

L. WITTNER
Administrateur

A. DUMENIL

